

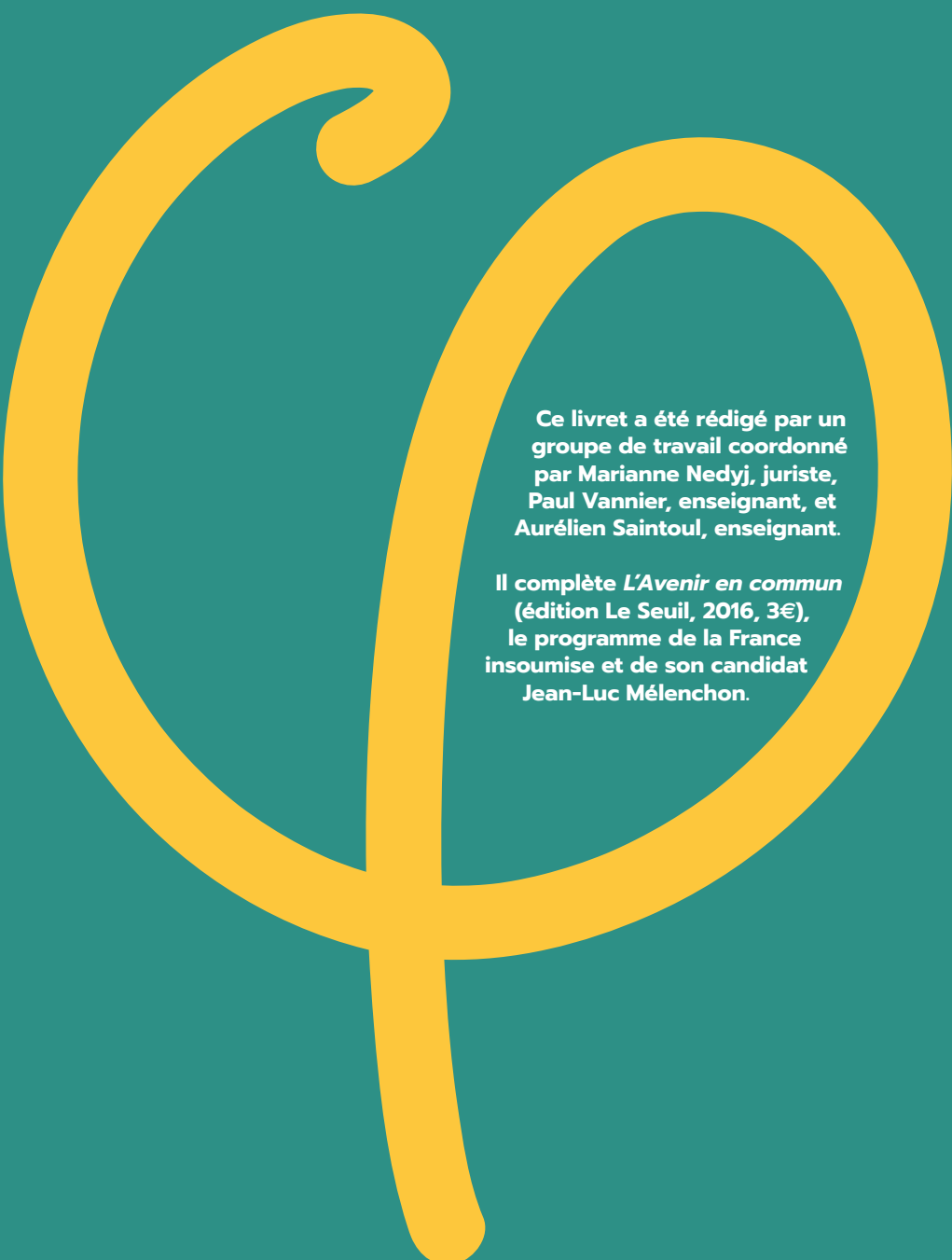
 **L'AVENIR
EN COMMUN** *Mélenchon
2017*

Liberté Égalité Fraternité



L'ÉCOLE
DE L'ÉGALITÉ
ET DE L'ÉMANCIPATION

Les livrets de la France insoumise | #30 ÉDUCATION



**Ce livret a été rédigé par un
groupe de travail coordonné
par Marianne Nedyj, juriste,
Paul Vannier, enseignant, et
Aurélien Saintoul, enseignant.**

**Il complète *L'Avenir en commun*
(édition Le Seuil, 2016, 3€),
le programme de la France
insoumise et de son candidat
Jean-Luc Mélenchon.**

L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉMANCIPATION



Sommaire

1 • Notre constat : une école appauvrie, des inégalités qui s'aggravent	5
2 • Notre projet : instruire et qualifier tous les enfants de la République	8
3 • Nos propositions : une école commune de la 6^{ème} République	11
1. Une école où il fait bon apprendre	12
2. Instruire dans l'école commune	15
3. Une école creuset pour combattre les inégalités	20
4. Accroître la qualification pour répondre aux défis de demain	22
5. L'école de la citoyenneté	23
6. Une école laïque et libérée des influences	25
Lettre de Jean-Luc Mélenchon aux enseignants	26

**Notre constat :
une école
appauvrie,
des inégalités
qui s'aggravent**

L'école publique, qui accueille tous les élèves et qualifie chaque année des millions d'entre eux, va de plus en plus mal.

Les réformes néolibérales des deux derniers quinquennats ont creusé les inégalités. **Les gouvernements successifs se sont accommodés de l'échec de milliers d'élèves.** Ils ont fait de l'éducation un marché, de l'élève un client, des enseignants des exécutants, portant atteinte aux principes républicains d'égalité, gratuité et laïcité.

Introduit par François Fillon, promu par le Medef et généralisé par le Parti socialiste, le « *socle commun* » porte une vision minimaliste et utilitariste des « *compétences* », tandis que les directives européennes organisent la subordination de notre système éducatif à « *l'économie de la connaissance* ». **Les finalités de l'école ont été inversées. Alors qu'elle doit éduquer des consciences libres et autonomes, elle s'est vue assigner l'objectif de formater des individus employables et adaptés au marché.**

L'austérité a dégradé les conditions d'études. Après la suppression de 80 000 postes par Nicolas Sarkozy, la promesse des « 60 000 créations », déjà insuffisante, n'a pas été tenue. Résultat: le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté en primaire, au collège et au lycée. Le manque de professeurs conduit à ne plus assurer les remplacements de milliers de cours, en particulier dans les établissements d'éducation prioritaire.

La précarité se généralise. Les enseignants perdent un mois de traitement par an depuis 2010. Alors que l'école accueille 1,2 million d'élèves pauvres, les collectivités LR, PS ou FN reviennent sur la gratuité des cantines ou du transport. L'abandon va jusqu'à laisser des élèves dans des salles de classes insalubres. L'extrême droite veut même rendre payante l'école pour les enfants étrangers !

À cela s'ajoute une grave crise de recrutement. Les injonctions à l'« autonomie » des établissements, la généralisation du « *new public management* », les atteintes à la liberté pédagogique, la multiplication des tâches bureaucratiques, l'affaiblissement du lien au savoir conduisent les enseignants à se sentir dépossédés de leur métier, dépossession aggravée par l'absence de reconnaissance. La brutalité de l'UMP a été suivie de l'autoritarisme du PS et ses alliés, imposant par décret, malgré plusieurs journées de mobilisation des personnels, des réformes massivement rejetées.

L'égalité d'accès au service public de l'éducation n'est plus garantie. Depuis 2007, une école par jour a fermé, principalement en zone rurale. La réforme dite « des rythmes scolaires » a aggravé les disparités. Quand certaines communes ont les moyens ou font le choix de la gratuité du périscolaire, d'autres en font assumer l'essentiel du coût aux familles. **Ainsi, 40 % des familles doivent aujourd'hui payer pour que leurs enfants accèdent au périscolaire.** Les contre-réformes du lycée et du collège ont institué une école dans laquelle les contenus varient d'un établissement à l'autre. La « politique de l'offre », appliquée au système éducatif, exacerbe la concurrence entre les établissements et renforce la ségrégation scolaire. L'enseignement privé, lui, prospère.

L'éclatement de l'Éducation nationale (EN) a ouvert la porte à la marchandisation et à la privatisation de certains de ses secteurs. Une ministre confie à *Microsoft* la formation des enseignants au numérique. Un recteur sous-traite à *Teach for France* – un organisme privé – le recrutement et la formation de certains contractuels. Le Medef fait pression pour imposer ses contenus d'enseignement et l'institution multiplie les partenariats avec les entreprises du CAC 40.

Notre projet : instruire et qualifier tous les enfants de la République

Nous voulons le meilleur pour tous les élèves : réussite scolaire et professionnelle, plaisir à apprendre, joie à fréquenter l'école, accomplissement individuel.

Tous les élèves sont capables. Ils méritent des professeurs qualifiés, formés et en nombre suffisant, qui leur dispensent un enseignement de haut niveau.

Notre projet pour l'école est en effet inséparable de notre projet de société.

À l'heure du défi climatique, l'école doit jouer un rôle décisif dans la préparation de la transition écologique. Alors que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes et que la société est traversée par de multiples tensions, elle doit s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges et non de concurrence et de compétition. **Creuset du peuple en formation**, elle doit devenir le lieu de l'éducation à l'intérêt général où l'individu se prépare à l'exercice d'une citoyenneté enrichie de nouveaux droits.

L'émancipation, individuelle et collective, est la boussole de notre projet éducatif.

Émanciper, c'est instruire. Seule richesse qui augmente pour chacun quand on la partage entre tous, le savoir repousse les frontières de l'ignorance et en grandissant l'individu, grandit la société dans laquelle il vit.

Émanciper, c'est qualifier. La qualification est la garantie d'une maîtrise professionnelle durable parce que susceptible de s'enrichir et d'évoluer. Reconnue par les conventions collectives, elle est source de droits sociaux. À l'heure de l'inversion de la hiérarchie des normes, elle est l'un des fondements de la République sociale que nous voulons bâtir.

Émanciper, c'est affranchir l'individu de toute influence, développer l'esprit critique, parvenir à l'autonomie pour être libre. Condorcet assignait à l'école la mission de « *former des citoyens qui ne s'en laissent pas conter mais qui entendent qu'on leur rende des comptes* ». Nous faisons nôtre cette formule.

Nos propositions : une école commune de la 6^{ème} République

1 Une école où il fait bon apprendre

L'école est un cadre de travail mais aussi un lieu de vie pour les élèves comme pour les personnels. Elle doit offrir les meilleures conditions possibles. Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

Assurer des locaux agréables et accessibles :

- mettre en œuvre un plan d'urgence pour la rénovation des établissements scolaires ;
- limiter la dimension de tout nouveau chantier pour construire des établissements à taille humaine ;
- densifier le maillage des établissements en zone rurale afin de limiter à 30 minutes les temps de transport scolaire ;
- aménager dans tous les établissements des espaces de détente, de rencontres et d'échanges entre élèves ; des salles de réunions et de repos pour les professeurs ;
- aménager des installations sportives de qualité accessibles aux associations scolaires.

Faire de la cantine un lieu clé d'éducation et de convivialité :

- instaurer une pause méridienne d'1h30 permettant une véritable coupure et un repas sans stress avec un encadrement qualifié ;
- garantir la gratuité des cantines utilisant des produits locaux, issus de l'agriculture paysanne et biologique et proposant plusieurs possibilités de menus ;
- faire des cantines le lieu d'une authentique éducation à l'alimentation en formant et associant les personnels des collectivités territoriales.

Encourager la coopération :

- maintenir les classes multi-âges, facteur de réussite pour tous les élèves ; encourager les formes coopératives de travail et favoriser le tutorat entre élèves par des pédagogies adaptées et la valorisation des réalisations et activités collectives ;
- abroger le « livret scolaire unique numérique » et appliquer une évaluation valorisant la progression des élèves et interdisant tout classement ;
- organiser dès l'école primaire l'intervention d'acteurs associatifs pour éduquer à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les discriminations.

Renforcer les services de vie scolaire :

- recruter 8 000 conseillers principaux d'éducation (CPE) et garantir la présence d'au moins un CPE à plein temps dans chaque établissement, avec un plan de pré-recrutement ouvert aux assistants d'éducation (AED), et recentrer le métier autour de ses missions éducatives ;
- renforcer les équipes d'AED, en particulier dans les établissements d'éducation prioritaire (REP), pérenniser les contrats des AED.

Renforcer la prévention et l'éducation à la santé :

- recruter 6 000 médecins, infirmiers, psychologues scolaires et assistants sociaux afin de permettre à tous les enfants d'avoir une visite annuelle ; créer une médecine du travail pour les personnels de l'EN ;
- former l'ensemble des personnels au PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), assurer dans tout le secondaire l'accès à la contraception d'urgence et à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), renforcer la prévention des drogues et des jeux dangereux ;
- instaurer une visite médicale obligatoire dès la grande section de maternelle afin notamment de diagnostiquer les pathologies entraînant des troubles de l'apprentissage.

Lutter contre toute forme de violence à l'école :

- former l'ensemble du personnel à la gestion des phénomènes de violence ;
- adopter dans chaque établissement un plan de lutte contre les violences et le harcèlement scolaires ;
- garantir le respect de la Convention internationale des Droits de l'Enfant et en particulier de l'article 3 concernant la protection de l'enfant scolarisé et de sa famille, y compris sans papiers.

2 Instruire dans l'école commune

Les besoins éducatifs sont croissants. La hausse de la démographie scolaire va se poursuivre et les métiers demandent des qualifications plus élevées. Face à ces défis, nous proposons donc les mesures suivantes :

Garantir des moyens supplémentaires pour faire progresser tous les élèves :

- recruter au moins 60 000 enseignants durant le quinquennat pour abaisser le nombre moyen d'élèves par classe, rétablir un véritable corps d'enseignants remplaçants et engager un plan de titularisation des précaires de l'EN ;
- renforcer le dispositif «plus de maîtres que de classes», prioritairement en CP et CE1, en y affectant 5 000 enseignants durant le quinquennat ;
- garantir la formation de tous les agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM) et appliquer la règle d'un ATSEM par classe ;
- reconstituer les RASED pour atteindre 15 000 postes.

LES ENSEIGNANT·E·S, CLEF DE LA TRANSMISSION DU SAVOIR

Sans les enseignants, rien de ce que nous voulons entreprendre n'est possible. Nous voulons reconnaître leur haute qualification, fondée sur une double maîtrise scientifique et pédagogique.

Reconnaître l'expertise enseignante :

- revaloriser le traitement de 7 % pour rattraper le gel du point d'indice gelé entre 2010 et 2016 ; négociations avec les organisations syndicales en vue de l'augmentation du traitement des personnels de l'EN, notamment dans l'école primaire pour être au niveau des autres pays de l'OCDE ;
- alléger la charge de travail par la suppression des activités pédagogiques complémentaires (APC) en primaire, la libération dans le 1^{er} degré d'un temps hebdomadaire autogéré d'1h30 afin de permettre, pendant le service, la concertation et le travail coopératif de l'équipe enseignante ;
- renforcer les garanties statutaires : liberté pédagogique ; abrogation du décret Hamon d'août 2014 et de la réforme de l'évaluation ; pleine maîtrise de l'évaluation en interdisant toute immixtion hiérarchique et en revenant sur l'ensemble des procédures d'harmonisation informatisées ;
- créer un CAPES et un CAPET d'informatique, d'éducation socioculturelle, et un CAPES de français langue de scolarisation pour les élèves allophones ; créer une agrégation des professeurs documentalistes et une agrégation d'informatique.

Attirer les meilleurs étudiants en redonnant de l'attractivité au métier de professeur :

- mettre en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de terminale et en licence ;
- adopter un plan pluriannuel de recrutement pour l'ensemble des concours ;
- ouvrir des cycles rémunérés de préparation aux concours permettant aux salariés de s'engager sans perte de salaire dans une reconversion professionnelle - reconnaître l'expérience professionnelle des salariés en reconversion titulaires d'un concours de l'enseignement ;

- mettre en œuvre le passage de l'échelon 1 à l'échelon 3 augmenté en début de carrière.

Refonder la formation :

- refonder le cadre national de la formation initiale au sein des écoles de formation (ESPE) qui seront associées à la formation continue des enseignants ; appliquer le droit à la formation continue en revenant sur l'autorisation préalable du chef d'établissement ; proposer une année de stage à tiers-temps sur le service de tutorat ;
- intégrer à la formation initiale des enseignants une solide formation à la sociologie de l'éducation, la pédagogie, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et à la lutte contre les discriminations ; soutenir la recherche en éducation ;
- développer des partenariats entre l'EN et des mouvements pédagogiques agréés et augmenter le contingent d'heures de décharges attribuées à ces derniers.

Offrir des perspectives d'évolution de carrière au plus grand nombre :

- doubler les postes ouverts à l'agrégation interne ;
- créer une base de données de ressources pédagogiques libres de droits pour une utilisation en classe déconnectée des éditeurs privés ;
- créer une décharge statutaire de 3h hebdomadaires pour les enseignants du 2nd degré en charge de l'association culturelle de leur établissement ; horaires aménagés pour les enseignants engagés dans la recherche et les fonctionnaires de l'EN préparant les concours de personnel de direction ;
- former des volontaires au co-enseignement ; offrir la possibilité de consacrer les deux dernières années de carrière au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignants stagiaires ;
- renforcer les corps d'inspection afin de permettre une évaluation plus fréquente, exclusivement basée sur des critères scientifiques et pédagogiques.

Transmettre les savoirs :

- replacer les disciplines (français, mathématiques, sciences, histoire et géographie...) au coeur des apprentissages en rétablissant les heures disciplinaires ;
- renforcer les dispositions permettant la maîtrise de la culture écrite : travaux en petits groupes en élémentaire, 1h30 de cours dédoublés en français au collège ; dédoublements en mathématiques, travaux dirigés et travaux pratiques en sciences ;
- instaurer un enseignement de sciences économiques et sociales obligatoire en seconde et un enseignement de philosophie de 2h hebdomadaires en terminale professionnelle ; intégrer une initiation au droit dans les programmes du collège et du lycée.
- réouvrir les options bi-langues, européennes et des options langues anciennes au collège réparties sur plusieurs classes ;
- étendre l'allocation aux enseignements technologiques des horaires actuellement dévolus aux « enseignements transversaux » ;
- assurer un soutien scolaire gratuit par le service public d'éducation.

Octroyer plus de temps et de choix d'orientation pour réussir :

- allonger l'instruction obligatoire de 3 à 18 ans ;
- accorder le droit à la scolarisation dès 2 ans dans le cadre d'un service public de la petite enfance garantissant la pluralité des choix aux parents ;
- faciliter le droit au redoublement qui pourra être proposé par les conseils de classe à des fins de re-médiation pédagogique ;
- donner la possibilité de prolongation d'un an de la scolarisation des élèves allophones en classe d'intégration ;
- rétablir et développer le réseau des centres d'insertion et d'orientation (CIO) et des psychologues de l'Éducation nationale ;
- créer une bourse publique des stages afin de lutter contre les discriminations et de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.

POUR UNE ÉCOLE DE LA PETITE ENFANCE

Diverses enquêtes montrent que les écarts apparaissant très tôt entre les enfants. Il faut dès le plus jeune âge donner à tous les enfants les outils pour réussir. C'est le sens de notre proposition d'entrée dans la scolarité obligatoire dès 3 ans.

Nous créerons ainsi une école de la petite enfance – et non plus seulement « maternelle ». Elle tiendra compte de la spécificité d'âges auxquels les pédagogies basées sur l'éveil ou les jeux doivent être privilégiées. La scolarisation sera possible dès 2 ans et permettra d'engager l'acquisition des savoirs et surtout de préparer un passage en douceur vers l'école élémentaire.

Priorité sera donnée à l'acquisition du langage, condition de tout autre apprentissage. Autour des professeurs des écoles, des personnels complémentaires interviendront dans des classes aux effectifs limités à 20.

Apporter une culture commune :

- ouvrir 5 000 classes à projet artistique associant enseignants, artistes et professionnels de la culture et passer de 100 à 300 résidences d'artistes dans les écoles et collèges ; multiplier par trois le nombre des classes à horaires aménagés ;
- étendre le corps des professeurs d'éducation socioculturelle de l'enseignement agricole à tous les établissements de l'EN dotés d'internats et à ceux de l'éducation prioritaire ;
- créer des associations culturelles dans l'ensemble des établissements du second degré sur le modèle des associations sportives ;
- assurer la gratuité des droits de diffusion des œuvres culturelles en milieu scolaire ;
- créer une carte nationale de l'élève en formation permettant l'accès gratuit à la santé ainsi qu'à des activités sportives et culturelles.

3 Une école creuset pour combattre les inégalités

Garantissant l'égalité des conditions d'accès et d'apprentissage, l'école participe du combat contre les inégalités. Pour y parvenir, nous proposons les mesures suivantes :

Généraliser la gratuité et garantir la mixité :

- garantir la gratuité des cantines, du transport, des sorties scolaires, des manuels et de matériels sans marques, des équipements et fournitures dans la voie professionnelle ;
- mettre en place un groupe de travail associant universitaires, élus locaux, parents d'élèves, syndicats, ministères de l'EN, du logement, des transports, chargé d'établir une carte scolaire intégrant les établissements privés ;
- ouvrir dans les lycées des périphéries urbaines, rurales et d'Outre-mer des options rares réparties sur plusieurs classes ;
- bonifier les bacheliers L et ES dans le cadre de la procédure d'affectation post-bac dans certaines filières sous tension.

Renforcer le cadre républicain :

- restaurer le cadre national des diplômes, programmes, statuts et horaires ;
- en finir avec le contrôle continu aux baccalauréats et au brevet pour garantir l'égalité et l'anonymat des candidats ;
- abroger les dispositifs qui balkanisent l'école : décret Peillon, réforme du collège, réforme Chatel, régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel... ;

- abroger la réforme des rythmes scolaires et garantir l'égal accès de tous les élèves du 1^{er} degré à des enseignements artistiques et sportifs gratuits, dispensés par des personnels recrutés sur concours. Mettre en œuvre un plan de formation et une reconnaissance des qualifications par l'expérience des animateurs du périscolaire qui leur permettra d'accéder au nouveau corps ;
- favoriser les jumelages d'établissements (urbains/ruraux ; montagnards/littoraux ; métropolitains/outre-mer) et développer les échanges entre classes visant à élargir l'horizon social et culturel des élèves.

Mettre en œuvre une politique de l'éducation prioritaire répondant aux besoins éducatifs :

- réduire massivement les effectifs par classe : 20 élèves maximum en maternelle, primaire, collège, lycée professionnel et technologique, 25 en lycée général ; deux enseignants par classe en maternelle et primaire ;
- réunir un groupe de travail réunissant syndicats, associations de parents d'élèves, ministères de l'EN et de l'aménagement du territoire chargé d'établir une carte de l'éducation prioritaire, intégrant les lycées, et répondant aux besoins éducatifs sur la base de critères objectifs et transparents ;
- harmoniser par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire pour parvenir à un label commun à tous les établissements ; viser la stabilisation des équipes pédagogiques.

Construire une école inclusive :

- abaisser à dix le nombre maximum d'élèves par classe en unités pour l'inclusion scolaire (ULIS) et garantir à chaque élève une place dans une structure ULIS en ouvrant le nombre de structures nécessaires ;
- augmenter le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés afin de garantir un suivi individualisé de qualité ;
- mettre en œuvre un plan de titularisation sous contrat unique et de formations des auxiliaires de vie scolaire (AVS).

4 Accroître la qualification pour répondre aux défis de demain

À l'heure du défi climatique et des mutations du système productif, les voies professionnelles et technologiques sont indispensables à la hausse du niveau de qualification nécessaire à la planification et à la transition écologique. Pour cela, nous proposons de :

Créer une filière polytechnique :

- rétablir le bac pro en 4 ans afin de garantir la transmission des savoirs nécessaires à l'élévation du niveau de qualification et à la maîtrise professionnelle ;
- refonder la voie technologique permettant d'offrir une palette diversifiée de spécialisations de haut niveau ;
- bonifier les bacheliers professionnels et technologiques afin de favoriser les poursuites d'études en BTS, DUT et licences professionnelles.

Développer l'enseignement professionnel et technologique public :

- construire des lycées professionnels dotés d'équipements de qualité afin d'augmenter les capacités d'accueil, de garantir un maillage fin de lycées polytechniques sur l'ensemble du territoire et de véritables choix d'orientation aux élèves ;
- ouvrir un lycée professionnel maritime dans chaque département littoral et intégrer des lycées agricoles au ministère de l'EN dans le respect de certaines de leurs spécificités (animation socio-culturelle et coopération internationale) ;
- faire passer de 23 % à 50 % le barème de la taxe d'apprentissage destiné au financement des formations technologiques et professionnelles sous statut scolaire ;
- supprimer les aides à l'apprentissage de manière à développer la formation professionnelle sous statut scolaire.

5 L'école de la citoyenneté

L'école doit permettre aux élèves de s'investir dans des missions d'intérêt général et, avec l'abaissement de la majorité à 16 ans, se préparer à devenir des citoyens. Afin d'atteindre cet objectif, nous proposons les mesures suivantes :

Éduquer à la citoyenneté :

- développer l'éducation critique aux médias dans les programmes d'enseignement moral et civique;
- octroyer des dotations horaires fléchées pour l'enseignement moral et civique dans la voie technologique ;
- mettre en œuvre des formations en droit du travail avant la fin de la scolarité obligatoire ;
- permettre l'inscription sur les listes électorales à 16 ans au lycée.

Encourager la démocratie scolaire :

- consulter les organisations lycéennes en vue de la création d'un statut reconnaissant aux lycéens et aux apprentis le droit d'association et favorisant la vie démocratique dans l'institution scolaire;
- garantir dans tous les établissements les moyens et l'administration lycéenne des Maisons des lycéens.

Faire des parents d'élèves des acteurs de la vie des établissements :

- créer un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à congé de représentation opposable à l'employeur ;
- mettre en œuvre des espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués, organiser les interventions des personnels médico-sociaux, psychologues de l'Éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école.

6 Une école laïque et libérée des influences

Laïcité et neutralité sont inséparables de notre projet d'école émancipatrice et ouverte. Pour garantir ces principes, nous proposons les mesures suivantes :

Étendre la laïcité :

- abroger le Concordat et les statuts spécifiques en Outre-mer ;
- abroger les lois Debré, Carle et Rocard qui portent sur le financement des écoles privées et mettre en oeuvre le principe « fonds publics à l'école publique » ;
- mettre en oeuvre un plan de construction d'établissements publics dans les déserts scolaires.

Débarrasser l'école des lobbies et garantir sa neutralité :

- réformer la représentativité dans les commissions professionnelles consultatives afin de lutter contre la soumission de la formation aux intérêts des grandes entreprises et de garantir la présence des représentants de salariés en leur accordant les moyens nécessaires (droit à absence et indemnités) ;
- abroger le dispositif « campus des métiers » et libérer les lycées agricoles de la tutelle des chambres d'agriculture et des lobbies ;
- déconfessionnaliser l'école du dogme néolibéral : audit citoyen des partenariats de l'EN et fin des partenariats avec le Medef et de celui du rectorat de Créteil avec Teach for France ; interdiction de tout partenariat avec des groupes privés pour la diffusion de matériel y compris dans le domaine du numérique ;
- généraliser l'équipement en logiciels libres.

LETTRE DE JEAN-LUC MÉLENCHON AUX ENSEIGNANT·E·S

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, comme toutes les Françaises et tous les Français, vous serez appelé·e·s à élire le prochain Président de la République. Vous le ferez en conscience et avec le même souci de l'intérêt général que celui qui vous anime lorsque vous enseignez. Vous le ferez, instruits de l'expérience accumulée ces dix dernières années. Celle du quinquennat noir de Nicolas Sarkozy. Celle de l'amertume suscitée par les reniements et renoncements de François Hollande.

Vous constatez chaque jour l'insuffisance des recrutements annoncés. Vous connaissez les classes surchargées, les locaux dégradés, les écoles qui ferment. La précarité est plus grande parmi vos collègues et peut-être la vivez-vous directement en votre qualité de professeurs contractuels. Votre feuille de paye, bien inférieure à celle de vos collègues européens, traduit très directement les effets des réductions budgétaires.

*C'est aux fondements même de votre métier que les politiques menées ont porté atteinte. **Le lien aux savoirs se défait à mesure que l'emporte l'idéologie du « socle commun »** introduite par François Fillon, promue par le MEDEF et prolongée par Najat Vallaud-Belkacem. La généralisation du management et des contrôles hiérarchiques, la multiplication des tâches bureaucratiques, les mises en cause de la liberté pédagogique sont à l'origine d'un sentiment de dépossession aggravé par l'absence de reconnaissance.*

À rebours de l'héritage partagé de la droite et du Parti socialiste, mon projet éducatif renoue avec une perspective émancipatrice. L'école doit former l'esprit critique et créatif et non formater des individus aux attentes du marché. Tous les élèves sont capables. Je veux leur apporter le savoir et la culture, les instruire et les qualifier.

Je porterai ainsi de 3 à 18 ans l'instruction obligatoire, rétablirai le baccalauréat professionnel en quatre ans et les heures d'enseignements disciplinaires perdues. Je stopperai immédiatement les fermetures de lycées professionnels et reconstruirai un maillage de lycées polytechniques du CAP au BTS sur tout le territoire. Je veux l'école de l'égalité. Je restaurerai le cadre républicain, garant du caractère national des diplômes, des programmes et de vos statuts en abrogeant les contre-réformes du lycée et du collège mais aussi le décret Peillon sur les rythmes scolaires tout en engageant une politique résolue en faveur de la mixité sociale à l'école.

J'ai été ministre délégué à l'enseignement professionnel. **L'école occupe une place centrale dans le projet politique décrit dans mon programme, l'Avenir en commun**. Alors que les inégalités n'ont jamais été aussi fortes et que notre société est traversée par de multiples tensions, l'école doit s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges et non de concurrence et de compétition. Creuset du peuple en formation, laïque, elle doit devenir le lieu de l'éducation à l'intérêt général où l'individu se prépare à l'exercice d'une citoyenneté enrichie de nouveaux droits. À l'heure du défi climatique, l'école doit jouer un rôle décisif dans la préparation de la transition écologique. Aussi, si je suis élu à la Présidence de la République, je m'appuierai sur votre professionnalisme.

Je veux d'abord reconnaître votre haute qualification, fondée sur une double maîtrise scientifique et pédagogique. Le rattrapage du point d'indice apportera immédiatement une hausse de 7 % de votre traitement et je demanderai à mon gouvernement d'engager avec les représentant-e-s de vos organisations syndicales une négociation salariale. Je mettrai également en place un plan de titularisation de tous les précaires de l'Éducation nationale.

Je veux vous rendre les moyens d'exercer votre métier. En recrutant 60 000 enseignant-e-s supplémentaires, dont une part à travers un dispositif de pré-recrutement, nous diminuerons le nombre d'élèves par classes, en particulier dans l'éducation prioritaire. Nous reconstituerons les RASED et ferons advenir la règle d'un-e ATSEM par classe de maternelles. Nous généraliserons le dispositif « plus de maîtres que de classes » en CP et CE1. Je veux enfin assurer la gratuité des sorties scolaires afin de vous permettre de conduire avec tous vos élèves vos projets éducatifs.

*Au-delà du rétablissement des moyens indispensables, **nous garantissons le principe de liberté pédagogique.** Dans le premier degré, pour alléger votre charge de travail, nous mettrons fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC) et à l'évaluation par compétences. Dans le second degré, nous tournerons la page des dispositifs de mise en concurrence des enseignant-e-s en abrogeant le décret Hamon d'août 2014. Nous déconnecterons l'avancée de votre carrière de l'inspection qui doit devenir un temps de conseil et de formation. Nous aiderons au développement de la recherche en éducation et nouerons des partenariats entre l'Éducation nationale et des mouvements pédagogiques agréés afin d'enrichir votre formation continue. Nous créerons une médecine du travail pour les personnels de l'Éducation nationale.*

***Je veux également vous proposer de nouvelles perspectives de carrière** en vous permettant de vous engager dans l'animation d'associations culturelles dans vos établissements, en libérant dans le premier degré un temps autogéré pour un travail collaboratif avec vos collègues, en doublant les postes ouverts à l'agrégation interne. Nous inciterons, par des bonifications nouvelles et la réduction drastique des effectifs par classe, les enseignant-e-s à prolonger leur présence dans les établissements de l'éducation prioritaire. Je veux enfin proposer à celles et ceux d'entre vous qui parviennent au terme de leur carrière de pouvoir, sur une base volontaire, se consacrer au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignant-e-s stagiaires.*

***Il y a tant de chantiers, tant d'énergie à mobiliser pour que l'école soit toujours le lieu ouvert où chacun-e cultive le bonheur d'apprendre.** Pour plus de précisions, je vous renvoie sur le site internet dédié à mon programme : avenircommun.fr*

Pour ma part, je m'engage devant vous à mettre toujours autant de soin à défendre l'école publique que vous en mettez chaque jour à éduquer nos enfants.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Jean-Luc Mélenchon

L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉMANCIPATION

L'Avenir en commun n'a de sens que si nous le construisons ensemble au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des « Livrets de la France insoumise » offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu.

Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les perspectives d'une révolution citoyenne dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les mesures nécessaires pour y arriver. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme *L'Avenir en commun* est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste.

La collection des « Livrets de la France insoumise » est coordonnée par Laurent Levard, agroéconomiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.

 **L'AVENIR
EN COMMUN** *M. Levard*
2017

Retrouvez toutes les informations
sur le programme l'Avenir en commun
sur www.jlm2017.fr

